

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 décembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2016-564

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Propositions ajoutées :

- Trésorerie – Adoption de deux comptes à payer
- Conseil – Position de la Ville sur le projet d'engagement d'une autre firme (Quotient) de juricomptable et instructions à l'avocat de la Ville – Litige relatif aux quotes-parts d'agglomération
- Conseil – Désaccord du conseil avec la position et les actions posées par le maire Juneau relativement à l'attribution d'un contrat en juricomptabilité à la firme Deloitte

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N^o 2016-506 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 151 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER ET DE L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement n^o 2016-506 décrétant un emprunt de 151 000 \$ pour la préparation du Plan directeur immobilier et de l'évaluation des bâtiments de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2016



2016-565

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 NOVEMBRE 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 23 novembre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 DÉCEMBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 décembre 2016.



2016-566

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 DÉCEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2016-681** Adjudication d'un contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB à l'incinérateur de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou (dossier 49008)
- A2GT2016-095** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Masson et le boulevard Central – Arrondissement des Rivières
- RH2016-511** Règlement entre la Ville de Québec et le *Syndicat du personnel occasionnel de Québec*
- AP2016-538** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'ensembles de conversion pour poteaux d'incendie (AEV-2016-0133) (VQ-48897)
- AP2016-706** Autorisation au personnel de *VCS Investigation inc.*, à agir à titre d'agents de sécurité lors des opérations de déneigement – Arrondissements des Rivières, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles pour le réseau routier à l'échelle de l'agglomération – Saison hivernale 2016-2017 (VQ-48484)
- AP2016-711** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de peinture *KRYLON* en aérosol, émail acrylique et de marquage par inversion (VQ-48902)
- AP2016-729** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (dossier 49011)

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016 (suite)

- AP2016-730** Adjudication de contrats pour le déneigement de toits en pente, toits plats et équipement (VQ-48911)
- AP2016-732** Renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences Oracle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (dossier 41559)
- FN2016-047** Adoption de choix fiscaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016
- CM2016-001** Radiation des créances, conformément à la *Politique de gestion de la fermeture administrative de certains dossiers au Service du greffe de la cour municipale*, pour l'année 2016
- PC2016-103** Approbation du *Règlement n° 280-2016 modifiant le plan de zonage et le règlement de zonage n° V-965-89 en incorporant le lot 1 778 157 à la zone R-B₉ de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PC2016-104** Approbation du *Règlement n° 281-2016 modifiant le règlement de lotissement n° V-963-89 – modifications de la largeur nominale des lots pour les habitations unifamiliales jumelées et de la méthode de calcul de la largeur des lots en général de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PC2016-105** Approbation du *Règlement n° 279-2016 modifiant le plan de zonage et le Règlement de zonage n° V-965-89 – création de la zone R-A/C₈ de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2016-635** Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* pour l'année 2017
- TI2016-119** Approbation de l'avenant no 2 à l'entente intermunicipale du 1^{er} janvier 2012 entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relativement à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications
- OT2016-011** Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la ministre du Tourisme relativement au rôle d'*Association touristique régionale* pour la région touristique de Québec
- BT2016-032** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1072
- PC2016-087** *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Cantons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1077
- A3GT2016-080** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 693 773 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1090

De donner au conseiller Raynald Brulotte, à titre de remplaçant désigné par le maire, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITION SANS PRÉAVIS



2016-567

TRÉSORERIE – ADOPTION DE DEUX COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de deux comptes à payer, pour les compagnies SOM INC. et JCDS SOLUTIONS INC., pour un montant total de 44 208,67 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-568

CONSEIL – POSITION DE LA VILLE SUR LE PROJET D'ENGAGEMENT D'UNE AUTRE FIRME (QUOTIENT) DE JURICOMPTABLE ET INSTRUCTIONS À L'AVOCAT DE LA VILLE – LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conteste, en collaboration et en même temps que la Ville de L'Ancienne-Lorette, les quotes-parts d'agglomération pour les années 2008 à 2016 imposées par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux villes ont retenu les mêmes experts en juricomptabilité, soit la firme Deloitte et Jean Blouin, CPA, C.A, CA-EJC, CFF, EEE, CSE;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait initialement engagé une deuxième firme d'experts nommée Quotient;

CONSIDÉRANT QUE notre conseil a réalisé que cette façon de procéder était inappropriée et a mis fin au mandat de Quotient, pour retenir le même expert que la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte a poursuivi intensément ses travaux d'expertises depuis environ un an;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte refuse maintenant de poursuivre son mandat d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte s'est retirée parce que le maire Juneau a mis en cause publiquement son indépendance et menacé l'expert Jean Blouin et Deloitte de porter contre eux des accusations pour manque d'éthique à l'Ordre des comptables professionnels agréés, pour violation de la *Loi sur le lobbyisme* en s'adressant au Commissaire au lobbyisme et en formulant ces menaces auprès des autorités hiérarchiques de Deloitte;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte bénéficie de la confiance de la majorité des membres du conseil, confiance exprimée dans la résolution 2016-518 qui a mandaté le directeur général de reprendre les discussions avec Deloitte afin de ratifier la lettre d'entente en juricomptabilité que la maire avait refusée de signer;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre avec le directeur général, l'expert Jean Blouin a fait connaître les conditions qui lui auraient permis de continuer à agir pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions posées par Deloitte portent principalement sur des actes que devrait poser la maire Juneau,

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau a refusé ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau a présenté à la séance du conseil du 8 novembre la résolution 2016-517 dans le but de confier à la firme Quotient « *le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération* »;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été reportée à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau présente aujourd'hui à nouveau cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime que l'engagement d'un nouvel expert retardera considérablement la marche du dossier et entraînera un doublement inutile du nombre d'experts en juricomptabilité, entraînant de plus des risques de contradictions et de confusion et des coûts additionnels inutiles;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil est d'avis que cette résolution présentée par le maire n'a pas pour but et pour effet d'améliorer la qualité de l'expertise juricomptable, l'efficacité des arguments de la Ville et la rapidité des procédures;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau avait déjà signé hors la connaissance du conseil en novembre 2015, l'entente de règlement proposée par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il s'oppose aux procédures en cours et tente sciemment de retarder le procès jusqu'après les élections municipales de novembre 2017 pour ensuite signer cette entente avec la Ville de Québec laquelle a été refusée et jugée défavorable et inacceptable par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil refuse la proposition du maire Juneau d'engager de nouveaux experts pour ne pas retarder le procès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de laisser la cause de la Ville de L'Ancienne-Lorette servir de cause type et de mettre en attente celle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de scinder les procédures de la Ville de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette option n'engendre aucun coût additionnel pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et préserve les recours de la Ville dans ce litige;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner des instructions à notre procureur à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR :Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE confirmer la décision de ce conseil de ne pas engager la firme Quotient et de laisser le dossier de L'Ancienne-Lorette se poursuivre à titre de cause type, la poursuite de Saint-Augustin-de-Desmaures étant alors mise en attente;

DE donner instruction à Me Pierre Laurin de prendre connaissance des intentions de la Ville exprimées dans cette résolution et de s'y conformer, de faire les procédures requises pour y donner suite, de le mandater pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans la préparation de la cause de la Ville de L'Ancienne-Lorette et lors de l'audition de ce procès, de suivre le déroulement de la cause et d'informer le conseil régulièrement de l'évolution de ce dossier important pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-569

CONSEIL – DÉSACCORD DU CONSEIL AVEC LA POSITION ET LES ACTIONS POSÉES PAR LE MAIRE JUNEAU RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME DELOITTE

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de janvier 2016, le conseil tente de ratifier une entente en juricomptabilité avec la firme Deloitte, afin d'être appuyé dans le litige sur la quote-part d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil, en choisissant Deloitte, avait comme objectif de simplifier les procédures et de faire bénéficier les citoyens d'économies en lien avec les frais juridiques, compte tenu de la similarité des dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de meilleure expertise au meilleur coût pour soutenir la Ville dans les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par le conseil le 4 octobre dernier, et octroyant un mandat à la firme Deloitte, est tout à fait conforme;

CONSIDÉRANT QU'en refusant sciemment de signer le contrat, la maire va à l'encontre d'une décision légitime du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil est en désaccord avec les actions posées par le maire Juneau qui par ses courriels, lettres, communiqués aux médias et menaces de poursuites ont amené la firme Deloitte à se retirer du dossier comme experts;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte bénéficie de la confiance d'une majorité des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de Deloitte et la nécessité de faire affaire éventuellement avec un autre fournisseur vont affaiblir la position de la Ville dans sa capacité à récupérer des millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraînera inévitablement une augmentation significative du coût des services professionnels en juricomptabilité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE réitérer à Deloitte la confiance d'une majorité des membres du conseil pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans ce litige;

DE mandater le directeur général afin que cette résolution soit transmise à M. Jean Blouin, associé chez Deloitte ainsi qu'aux différents intervenants chez Deloitte qui ont été interpellés par le maire Juneau dans sa lettre du 20 octobre dernier;

QU'une copie de cette résolution soit également transmise au député de la circonscription de Louis-Hébert, M. Sam Hamad, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, M. Martin Coiteux;

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2016-518 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 novembre dernier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2016-570

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT le récent désistement de la firme Deloitte à titre d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du mandat en janvier 2016, aucun honoraire n'a été facturé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la firme Deloitte en lien avec un quelconque travail spécifiquement dédié au dossier de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il importe et il est dans l'intérêt de la Ville d'avoir, en plus de ses propres procureurs, des experts dédiés à l'établissement des éléments de preuve au soutien des prétentions spécifiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016, la firme comptable Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il contacte sans délai la firme Quotient dans le but que soit confié à cette dernière le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec.

Ont voté pour : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mmes Lise Lortie et France Hamel

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-571

MAIRIE – ADOPTION DES SALAIRES PAYÉS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS AUX CONSEILLERS POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 6 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'entériner la portion des salaires et autres rémunérations des conseillers au montant de 8 358,08 \$. Ce montant est inclus dans la liste des prélèvements automatiques, pour la période du 8 février au 6 mars 2016.

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général.

AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes Lise Lortie et France Hamel
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Raynald Brulotte

Adopté à la majorité le président s'abstenant de voter



2016-572

MAIRIE – MODIFICATION DU TEXTE DE LA RÉSOLUTION 2016-518

CONSIDÉRANT la résolution 2016-518 adoptée le 8 novembre 2016, intitulée « *Conseil - Excuses à la firme Deloitte pour le comportement inapproprié du maire Juneau et reprise des discussions pour la ratification de l'entente et juricomptabilité* »;

CONSIDÉRANT QUE certains passages de la résolution en question constituent l'expression d'un blâme au maire;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence et la loi sont claires quant au fait qu'en portant un jugement ou en condamnant un de ses membres, le conseil municipal outrepassé ses droits;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 de la Loi sur les cités et villes, il est notamment du devoir du maire, dans l'exercice de ses fonctions, de veiller à ce que les dispositions de la loi soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le texte de la résolution 2016-518 soit modifié en retirant le 6e et le 7e « Considérant » de même que le 1er alinéa de la résolution qui se lisent comme suit :

CONSIDÉRANT le comportement inapproprié du maire Juneau qui par ses courriels, lettres et communiqués aux médias et menaces de poursuite a incité la firme Deloitte à se retirer comme experts;

CONSIDÉRANT QUE le comportement du maire va à l'encontre des valeurs de la Ville de Saint-Augustin et de ses citoyens;

DE mandater le directeur général afin qu'il transmette au nom de la Ville de Saint-Augustin une lettre d'excuse à la firme Deloitte afin de souligner que le comportement du maire dans ce dossier ne reflète pas la position et les valeurs du conseil. Telle lettre devra être préalablement approuvée par le conseiller Louis Potvin;

Ont voté pour : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mmes Lise Lortie et France Hamel
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, dépose l'opinion juridique de Me Pierre Laurin datée du 18 novembre 2016 ayant pour objet : Mandat Deloitte



2016-573

MAIRIE – RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES À LA VILLE PAR D'EX-CONSEILLERS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN JUSTICE

CONSIDÉRANT l'avis donné à la Ville le 19 août 2016 par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Croteau, concernant les rémunérations additionnelles versées à des conseillers pour des comités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis et de l'analyse effectuée subséquemment, tous les conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en poste entre août 2013 et janvier 2016 doivent rembourser des sommes perçues en trop;

CONSIDÉRANT le processus de remboursement amorcé pour tous les conseillers concernés actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par la Ville pour obtenir remboursement auprès des ex-conseillers Marie-Julie Cossette et Denis Lapointe se sont avérées infructueuses et que dans ces cas particuliers nulle compensation ne peut être exercée puisque qu'aucun traitement ne leur est versé;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la Loi sur les cités et villes confère au maire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin que soient prises sans délai les mesures nécessaires permettant le dépôt d'une demande en justice formelle visant la récupération par la Ville des sommes dues par Mme Marie-Julie Cossette (13 321,11 \$) et M. Denis Lapointe (737,40 \$).

Ont voté pour : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mmes Lise Lortie et France Hamel

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-574

DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION 2017 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE payer la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec et du Carrefour du capital humain pour 2017 représentant la somme de 20 491,33 \$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-575

TRÉSORERIE – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QU'il est recommandé de rembourser les emprunts temporaires équivalant au montant de 3 667 949,00 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-576

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-577

GREFFE – MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE AU PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente adoptée par la résolution 2016-488 du 18 octobre 2016 pour remplacer la date du début des travaux par celle du premier février 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-578

GREFFE – VENTE DU LOT 5 456 447 – GESTION MÉLIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE vendre le lot 5 456 447 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf à Gestion Mélin inc., d'une superficie de 47 345,5 m², au prix de 53,82 \$ le m² pour un montant total de 2 548 134,81 \$;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-579

GREFFE – MAINLEVÉE – LOT 4 886 011 – 276, RUE DE ROTTERDAM – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accorder à Peintures P.M.S. inc. mainlevée totale et de consentir à la radiation de l'inscription de tous les droits résultant de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente reçu le 25 octobre 2011 et publié à Portneuf le 26 octobre 2011 sous le numéro 18 582 918;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de mainlevée selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-580

GREFFE – SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE – LOT 2 815 056 – RUE DES ARTISANS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique contre une partie du lot 2 815 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de Valérie Desrosiers et Sébastien Dumais, en faveur d'une partie des lots 2 814 225 et 2 814 232 audit cadastre, propriété de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (comme illustré au plan annexé à la description technique de Mme Estelle Moisan, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2016 sous sa minute 2674) en considération d'une somme de 350 \$ plus les taxes si applicables selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-581

GREFFE – MUTUELLE MUNICIPALE DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, selon les conditions prévues au contrat portant le numéro de police MMPQ-03-023072.12 et joint au présent mémoire;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du présent contrat soient pris à même le budget de fonctionnement du Service du greffe et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires en lien avec la présente résolution et à payer la somme de 311 627 \$, incluant les taxes applicables, en un seul versement, à Groupe Ultima inc.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-582

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICE – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-031 POUR LE DIAGNOSTIC FINANCIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels de diagnostic financier, implantation de gestion de projets, de portefeuille de projets et politiques financières, appel d'offres no AO-2016-031, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une somme de 280 000 \$, plus les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service de la trésorerie en conformité avec le devis d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-583

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE - URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver la création du poste de coordonnateur à l'urbanisme et l'embauche de M. François-Michel Hardy au Service de la gestion du territoire, à compter de janvier 2017, selon les conditions de travail prévues au guide des conditions de travail des employés-cadres.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-584

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – VENTE DU LOT 5 906 717 À JDHM INC. –
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la vente du lot 5 906 717 d'une superficie de 7 115 m²;

DE fixer le prix de vente du terrain à 70,274 \$ le m² pour un montant global de 500 000 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 25 000 \$ déjà reçu est déduit du montant global de la transaction;

DE joindre à la résolution, le certificat de la trésorière;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente selon les conditions substantiellement conformes au projet d'acte de vente joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-585

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION À LA LIGUE
NAVALE DU CANADA, ASSOCIATION RECONNUE PAR LES VILLES DE QUÉBEC
ET DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 4 037 \$ à la Ligue Navale du Canada pour l'année financière 2016, équivalent à 35 % du loyer total de 11 490 \$ occupé au Centre communautaire Jean-Marie-Roy et à un ajustement de 15 \$ pour les sommes versées en trop par l'association en 2014 et 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-586

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION AU CLUB DE
TAEKWONDON DE CAP-ROUGE ET ST-AUGUSTIN, ASSOCIATION RECONNUE
PAR LES VILLES DE QUÉBEC ET DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR
L'ANNÉE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

De verser une subvention de 12 995 \$ au Club de taekwondo de Cap-Rouge et St-Augustin pour l'année 2016, équivalent à 49 % du loyer total de 25 031 \$ occupé au Centre communautaire Jean-Marie-Roy et à un ajustement de 730 \$ pour les sommes versées en trop par l'association en 2014 et 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-587

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N^o 2016-513 ASSUJETTISSANT
L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
MUNICIPAUX**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n^o 2016-513 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.*



2016-588

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-513 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2016-513 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-589

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/A-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/A-114 à même une partie de la zone RA/A-113.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-590

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 41.